

## Compte rendu – Session de travail du mardi 2 septembre 2025

Compte rendu de la session de travail tenue par les membres du Conseil de la Ville de Trois-Rivières le 2 septembre 2025 en présence des journalistes à la Salle de la Commission permanente et par visioconférence.

Sont présents les membres suivants : Mme Pascale Albernhe-Lahaie, M<sup>e</sup> François Bélisle, Mme Maryse Bellemare, M. Jonathan Bradley, M. Dany Carpentier, M. Richard W. Dober, M. Pierre-Luc Fortin, M. Alain Lafontaine, M. Jean Lamarche, M. René Martin, M. Pierre Montreuil et M. Luc Tremblay.

Sont absents : Mme Geneviève Auclair, M. Daniel Cournoyer et Mme Sabrina Roy.

**Examen, suivi (sauf huis clos) et approbation du compte rendu de la session de travail ordinaire de la rencontre du 19 août 2025**

<b>Sujet</b>	Aucune modification n'est apportée au compte rendu de la session de travail ordinaire de la rencontre du 19 août 2025.
<b>Décision : s. o.</b>	
<b>Responsable de l'exécution : s. o.</b>	
<b>Échéancier / suivi : s. o.</b>	
<b>Qui est arrivé ou a quitté pendant ce point (élu) – heure : s. o.</b>	
<b>Documents remis, discutés, projetés ou écoutés : s. o.</b>	

## Rapport d'impact économique de la finale des Jeux du Québec 2025

<b>Sujet</b>	Des représentantes et représentants de SportsQuébec et du comité organisateur des Jeux du Québec 2025 font une présentation sur les retombées économiques de la tenue des Jeux du Québec 2025. On rappelle que les Jeux du Québec sont le plus grand rassemblement multisports dans la province et qu'ils donnent à la ville hôte l'occasion de rayonner et d'offrir un héritage durable à sa population. Le mandat qui a été accordé à Mallette consistait à réaliser une analyse des retombées économiques de ces Jeux. Après analyse des intrants, du modèle intersectoriel de l'Institut de la statistique du Québec, les retombées économiques escomptées s'élèvent à 29,2 millions \$. Le sommaire de ces retombées est présenté, et des questions sont posées sur les investissements du gouvernement du Québec, les retombées pour la Ville, le regroupement de toutes les jeunes participantes et de tous les jeunes participants dans des dortoirs en matière de retombées économiques, la participation de la Fondation Trois-Rivières durable au volet développement durable de l'événement et les investissements de la Ville pour la tenue de la 59 <sup>e</sup> Finale des Jeux du Québec.
<b>Décision</b> : s. o.	
<b>Responsable de l'exécution</b> : s. o.	
<b>Échéancier / suivi</b> : s. o.	
<b>Qui est arrivé ou a quitté pendant ce point (élue ou élu) – heure</b> : s. o.	
<b>Documents remis, discutés, projetés ou écoutés</b> : s. o.	

## Analyse des points à l'ordre du jour de la séance publique

### Sujet

Des questions sont posées en lien avec les points 1, 6, 12, 13, 15, 20, 37, 41 et 44 de l'ordre du jour.

Plus précisément, au **point 1**, M. Pierre-Luc Fortin mentionne le montant de 2 225 \$ par logement et demande de quelle façon la Ville aide les promotrices et les promoteurs (crédit de taxes ou subvention directe). Selon lui, il y a toutes sortes de projets et d'aides offertes et il faut faire le ménage. Ce n'est pas le sujet à l'ordre du jour. Le sujet est une contribution perçue au moment de l'émission des permis qui sera versée dans la réserve pour le logement social. On rappelle que Trois-Rivières n'a pas de redevance au développement, ce qui lui donne un certain espace fiscal. De plus, la redevance s'applique uniquement aux quatre logements et plus et ne peut s'élever à plus de 200 000 \$. Mme Pascale Alberne-Lahaie demande une estimation annuelle de la somme qui pourrait être perçue. La somme de 750 000 \$ à 1 000 000 \$ est envisagée. Elle demande si ce sujet a été discuté en comité. Il a été discuté au comité Assurer la gestion et l'aménagement de notre territoire deux fois et émane de la Table de travail sur le logement social et abordable. Mme Alberne-Lahaie demande si des promotrices et promoteurs pourraient se présenter à la consultation publique. C'est possible. Elle demande si d'autres façons de faire ont été réfléchies. C'est effectivement le cas. L'équipe-ville a mis de l'avant un système qui donne une certaine souplesse à la demanderesse ou au demandeur et qui n'exigeait pas que trois ou quatre personnes s'y consacrent à temps plein. Mme Alberne-Lahaie demande à en savoir plus sur les terrains. Certains articles du règlement permettent aux promotrices ou aux promoteurs de donner un terrain à la Ville à des fins de logement social plutôt que de payer la redevance. M. Dany Carpentier souligne que la définition du logement abordable est de dix ans alors qu'il croyait qu'un logement était abordable à perpétuité. Il existe deux réserves différentes. Le point 1 de l'ordre du jour est une contribution uniquement pour le logement social avec l'objectif premier de construire 10 % de logement social. Quant au logement abordable, il est abordable pendant les dix premières années et est, par la suite, assujéti au pourcentage d'augmentation annuelle. M<sup>e</sup> François Bélisle demande si la redevance peut empêcher des promotrices et des promoteurs de construire des logements puisque le privé ne souhaite pas faire de logement social et s'il y a un risque de perdre des promotrices et des promoteurs résidentiels. Il y a un risque, mais d'autres villes ont déjà des redevances liées à d'autres aspects que le logement social. Le risque concerne principalement les répercussions sur le coût des loyers « réguliers ». M. Jean Lamarche ajoute qu'il s'agit d'un choix politique, et que pour l'instant, on ne peut prévoir la réaction du marché et la façon dont cette redevance se traduira pour les promotrices et promoteurs.

Au **point 6**, M<sup>e</sup> François Bélisle demande s'il ne serait pas le temps de penser à fusionner la Corporation des événements de Trois-Rivières et Culture Trois-Rivières qui font de la gestion de spectacles. Ces deux organisations ont des missions différentes, mais on rappelle que la gouvernance des organismes est une prérogative politique. Mme Pascale Alberne-Lahaie affirme que le programme de médiation culturelle de Culture Trois-Rivières s'appliquait aux citoyennes et citoyens et que ce n'est plus le cas maintenant. Elle souhaite savoir pourquoi. Elle demande aussi pourquoi certains projets sont réalisés à l'extérieur des heures de classe. Il semble qu'il n'est pas souhaitable que la Ville subventionne des citoyennes et des citoyens, seulement des organismes admis, et ce, pour protéger les individus d'éventuelles poursuites en responsabilité civile. Pour ce qui est des activités à l'extérieur des heures de classe, c'est une demande du ministère de la Culture et des Communications.

Au **point 12**, M. Pierre-Luc Fortin croyait que la Ville avait mis fin au mandat. La résolution permet de nommer une autre personne qui siègera au conseil d'administration.

Au **point 13**, M. Dany Carpentier constate que le Projet de loi n<sup>o</sup> 31 ne s'applique pas uniquement au logement social. Il permet d'accélérer la construction d'habitations.

Au **point 15**, M. Pierre-Luc Fortin souligne que le projet a été présenté au comité consultatif d'urbanisme et demande s'il a été scindé. Il s'agit de deux projets différents contigus.

Au **point 20**, Mme Pascale Alberne-Lahaie demande si la Ville peut penser en amont les aménagements permettant de sécuriser cette rue puisque 99 logements seront bâtis. Elle craint des accidents. Dans ce type de projet, la Direction du génie et sa coordination en mobilité et circulation participent à l'élaboration du projet et considèrent ces préoccupations. Mme Alberne-Lahaie demande si le sujet peut être étudié en comité. Les projets qui ne nécessitent pas la prolongation d'une rue sont analysés pour savoir si la rue actuelle peut accueillir le flot de circulation et, au besoin, des aménagements seront amenés. Mme Alberne-Lahaie affirme que ce ne sera pas suffisant. M<sup>e</sup> François Bélisle indique quant à lui qu'il faudra repenser la fluidité du boulevard des Chenaux. M. Dany Carpentier souligne que cette offre de service pour les familles qui ont des facteurs de risque exercera une pression accrue sur les organismes communautaires du secteur.

Au **point 37**, M. Pierre-Luc Fortin constate que le projet de remplacement semble de faible densité dans un contexte de densification commerciale. Le projet de remplacement occupera le double de la superficie actuelle et comptera deux étages. Il s'agit de la catégorie "commercial de service" plutôt qu'un garage. M<sup>e</sup> François Bélisle demande si l'emprise a été gérée pour permettre le doublement des voies de circulation à cet endroit du boulevard Jean-XXIII. C'est le cas.

Au **point 41**, M<sup>e</sup> François Bélisle demande où est située la 11<sup>e</sup> Rue puisque le chemin Sainte-Marguerite est dans le secteur Pointe-du-Lac. Il s'agit de deux dossiers distincts dans la même fiche.

Au **point 44**, Mme Pascale Alberne-Lahaie demande s'il est possible de consigner au procès-verbal les questions pour lesquelles des citoyennes et citoyens n'ont pas obtenu de réponse. Les réponses sont données à la séance suivante ou par courriel aux personnes concernées.

M. Luc Tremblay rappelle qu'il y a deux semaines, la majorité des candidats à la mairie présents à une rencontre se sont prononcés contre le développement de la phase 3 du développement du parc industriel 40-55. Puisque le parc solaire devrait être aménagé dans cette partie du parc industriel, il demande pourquoi dépenser 500 000 \$ pour effectuer des études qui ne mèneront à rien. M. Jean Lamarche répond que, selon lui, les discussions portaient sur la faisabilité d'un parc de panneaux solaires. Il ajoute que c'est le bon moment pour le faire puisque les villes de Shawinigan et Bécancour souhaitent aussi participer à l'appel d'offres d'Hydro-Québec. Il demande si les membres du conseil municipal souhaitent passer leur tour. M. Tremblay a posé des questions sur le développement de la troisième phase du parc industriel 40-55 au directeur général adjoint – Planification et développement et revient sur le fait que toutes les candidates et tous les candidats à la mairie sont contre ce développement. Il veut savoir où la Ville s'en va dans ce dossier. On rappelle que le directeur général adjoint – Planification et développement a obtenu un mandat du conseil municipal. Mme Pascale Alberne-Lahaie répond que lorsque ce projet de parc solaire a été présenté, elle a demandé à quel endroit il serait érigé. La réponse à ce moment était que la Ville ne le savait pas encore. Le mandat potentiel avait alors été élargi. Le directeur général adjoint – Planification et développement explique que le parc solaire n'est pas uniquement un projet municipal. Il faut le raccorder à un poste, et Hydro-Québec indiquera à la Ville où elle doit se connecter. Il ne faut pas oublier qu'Hydro-Québec cherche un certain volume d'électricité et que l'étude va permettre de connaître où est le potentiel et à quel endroit se raccorder. La réponse à l'appel d'offres sera faite par le prochain conseil municipal.

Les points 4, 5, 9, 16 et 17 font l'objet de la consultation publique qui se tiendra à 18 h.

**Décision :** s. o.

**Responsable de l'exécution :** s. o.

**Échéancier / suivi :** s. o.

**Qui est arrivé ou a quitté pendant ce point (élu) – heure :** s. o.

**Documents remis, discutés, projetés ou écoutés :** s. o.

## Tour de table des présidentes et présidents des comités (partie publique)

<b>Sujet</b>	Aucun tour de table n'est fait.
<b>Décision : s. o.</b>	
<b>Responsable de l'exécution : s. o.</b>	
<b>Échéancier / suivi : s. o.</b>	
<b>Qui est arrivé ou a quitté pendant ce point (élu) – heure : s. o.</b>	
<b>Documents remis, discutés, projetés ou écoutés : s. o.</b>	

## Points de l'administration publique

<b>Sujet</b>	<p><b>Cohérence stratégique, orientations sollicitées, varia / Direction générale</b></p> <p>La discussion se tiendra à huis clos.</p> <p><b>Bilan trimestriel IDÉTR / Francis Brouillard, Mario De Tilly</b></p> <p>Deux représentants d'Innovation et Développement économique Trois-Rivières (IDÉTR) présentent le bilan trimestriel de l'organisation qui porte notamment sur les réalisations importantes, les grands indicateurs socio-économiques de juillet 2025, les résultats d'IDÉTR au 31 août 2025, les grands chantiers 2025-2026 et les actions en matière de terrains industriels. Des questions sont posées sur la performance économique par rapport au climat avec les États-Unis, le taux de chômage élevé chez les 18-25 ans, la croissance de la population trifluvienne et la variation du niveau d'activités et du taux de chômage, le drainage des milieux humides, le prix de vente des terrains industriels, le plan d'action 2026 d'IDÉTR et la propriété du Hangar n° 1 et du quai.</p>
<b>Décision :</b> s. o.	
<b>Responsable de l'exécution :</b> s. o.	
<b>Échéancier / suivi :</b> s. o.	
<b>Qui est arrivé ou a quitté pendant ce point (élu) – heure :</b> s. o.	
<b>Documents remis, discutés, projetés ou écoutés :</b> Présentation « Rapport trimestriel conseil de ville sept 25 ».	